

Article 31 du Règlement

une région importante de notre pays qui subit toutefois les contrecoups de l'activité d'autres pays de l'hémisphère nord.

Les travaux que les huit pays poursuivent ensemble sur les possibilités de l'Arctique sont cruciales pour notre avenir mais aussi pour celui de ces pays. Quand le débat reprendra après la période des questions, je me ferai un plaisir d'informer la Chambre sur le projet de loi C-72 et l'établissement d'une commission canadienne des affaires polaires.

• (1100)

[Français]

Mme le vice-président: Comme il est 11 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations de députés conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Madame la Présidente, malgré tout le respect que je voue à la Cour suprême du Canada et à sa jurisprudence éclairée, je dois exprimer la déception que m'inspire son jugement sur l'article 195.1 du Code criminel au sujet du racolage.

À mon avis, l'avis minoritaire de M^{mes} les juges Wilson et L'Heureux-Dubé reflète plus parfaitement la valeur que nous accordons à la liberté d'expression et l'existence d'autres solutions à l'important objectif de libérer les quartiers du fléau de l'exploitation commerciale du sexe. Je recommande, par exemple, l'étude effectuée par Paul Fraser de Vancouver.

Le comité de la Chambre qui étudie l'impact de cet article 195.1 du Code criminel a reçu beaucoup de témoignages selon lesquels cette disposition de la loi n'a pas donné de résultats suffisants pour justifier son existence.

Les tribunaux imposent des peines légères inefficaces, car ils estiment, avec raison à mon avis, que la vaste majorité des prostitués qu'ils condamnent sont davantage des victimes que des criminels. Il faut libérer les quartiers du fléau du racolage, mais nous avons besoin d'une meilleure solution.

[Français]

LE CHÔMAGE

M. Phillip Edmonston (Chambly): Madame la Présidente, la négligence des conservateurs dont sont victimes les gens de Laurier—Sainte-Marie dépasse la simple absence de représentation dans cette Chambre. Le chômage dans la circonscription est de plus de 20 p. 100. Ce gouvernement essaie en fait d'augmenter encore le chômage grâce à sa politique de taux d'intérêt élevés et à sa négligence vis-à-vis de l'est de Montréal.

La moitié des familles dans Laurier—Sainte-Marie sont des familles monoparentales, dont 8 sur 10 ont des femmes comme chef. Ces personnes ont souffert avec ce gouvernement, elles ont souffert des réductions dans les programmes d'habitation coopérative, elles ont souffert des réductions imposées aux centres de femmes, elles ont souffert aussi du manque de programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre.

L'été sera long et chaud pour les conservateurs dans Laurier—Sainte-Marie, madame la Présidente. Les électeurs et les électrices de Laurier—Sainte-Marie vont juger ce gouvernement et, encore une fois, ce gouvernement conservateur craindra avec raison de «perdre son dépôt».

Du côté des libéraux, Jean Chrétien, le prochain chef du parti libéral, risque de terminer sa campagne à la chefferie par l'élection du deuxième député néo-démocrate du Québec, M^{me} Louise O'Neil, le 13 août prochain.

* * *

[Traduction]

LE LOGEMENT

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, à mesure que la population canadienne vieillit, il devient de plus en plus important que le gouvernement fédéral prenne des mesures et joue un rôle actif pour fournir aux personnes âgées un logement convenable et à prix abordable.

Voilà pourquoi je serai heureux de représenter le ministre d'État chargé de l'Habitation dans ma circonscription lors de l'inauguration le 16 juin de la nouvelle résidence maçonnique pour personnes âgées à Woodstock.

Le gouvernement fédéral versera une contribution annuelle d'environ 50 000 \$ durant 35 ans. Cette contri-